



**Soutien à la recherche**

**Rapport n° CP/2012/786**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le renouvellement de la cotisation du Département à l'Association "Cancéropôle du Grand Est".

Issue du Plan Cancer initié par le Président de la République en 2003 dans la perspective d'un nouvel élan en faveur de la recherche, l'association « Cancéropôle du Grand Est » (CGE) est une structure interrégionale réunissant les institutions nationales, des collectivités (agglomérations, départements et régions) et des acteurs de la Santé et de la Recherche des cinq régions du Grand-Est (services cliniques hospitaliers, équipes de recherche, structures d'innovation et de transfert).

Le principal objectif du CGE est de coordonner les travaux des équipes de recherche fondamentale et clinique du Grand Est pour proposer de nouvelles thérapies. Cette coordination permet de bénéficier de la complémentarité des différentes approches, de transférer les technologies et d'organiser la mutualisation des plateformes de haute technicité.

Le Département du Bas-Rhin est membre de l'association CGE depuis 2004.

En lien avec les actions du CGE et la lutte contre le cancer, le Département a par ailleurs apporté son concours à deux opérations d'équipement importantes :

- en 2007, par une subvention de 100 000 € attribuée au CGE pour le projet CARMen (acquisition d'un spectromètre HRMAS),
- en 2009, par une subvention de 100 000 € attribuée au Centre Paul Strauss pour l'acquisition d'un irradiateur pour cellules et petit animal, dans le cadre du programme d'action du CGE.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale du CGE a fixé le montant des cotisations des membres pour l'exercice 2012 à 5 500 € pour les départements. En cohérence avec le soutien fort du Conseil Général du Bas-Rhin en ce domaine, il vous est proposé de reconduire la cotisation du Département à l'association CGE pour l'année 2012.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés comme suit :

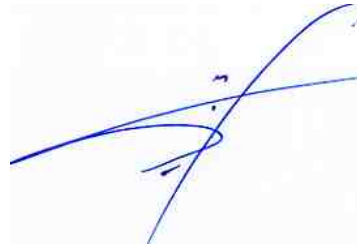
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
32061	65-6574-23	39 000,00 €	26 000,00 €	5 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 5 500 € à l'association "Cancéropôle du Grand Est" (CGE) correspondant à la cotisation départementale 2012.*

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL